CONDITIONS:

[illegible]

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. *Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.*

LIGNE DE PAQUEBOTS.

Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DÉPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	29 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
28 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR BORDEAUX.

La barque, fine voilière, **BALLOCHAN**, capitaine Duroux, pouvant recevoir 150 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face du poteau No. 36, ou à

23 mars — JOHN HAGAN & Co.

A FRETER.

Le brick de première classe, **PANAMA**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 340 tonneaux. S'adresser à

22 mars — J. OGDEN & CO.

POUR TAMPICO.—La goëlette **EMPEROR**, capitaine J. J. Nartigue, partira lundi ou mardi prochain, si le vent et le temps le permettent. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

NARTIGUES & DESBOIS.

21 mars—5 — Rue de Chartres.

POUR LE HAVRE.—(positivement le 10 avril.)

Le beau navire **PETIT LOUIS**, capitaine Le Breton, a besoin de 100 balles de coton, pour completter son chargement. Pour fret ou passage s'adresser à

JULES LEBLANC,

19 mars — rue Royale, No. 103.

POUR LE HAVRE.

Le navire **CREOLE**, doublé et chevillé en cuivre, (appartenant à l'ancienne ligne de paquebots de la Louisiane et de New-York) capitaine Page, est attendu ici de New-York vers le 25 de ce mois. Une grande partie de son chargement étant engagée, il partira vers le 15 du mois prochain, au jour que détermineront les passagers. Les emménagements de ce navire sont si bien connus qu'il est inutile d'en faire mention. On peut recevoir 50 passagers, et ils peuvent être traités d'une manière convenable. Pour passage, s'adresser à

18 mars — JOHN HAGAN & Co.

POUR LE HAVRE—*Passage seulement.*

Le navire bien connu **BOLIVAR**, Capt. A. C. Childs, fera positivement voile pour le susdit port, le dimanche 31 courant, et peut encore accommoder quelques passagers. Pour conditions s'adresser au capitaine à bord, ou à

15 mars — A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR LE HAVRE.

Le navire français de première classe **ZILIA**, capt. G. Lavallée, ayant tout son fret engagé, prendra des passagers, ce navire a une belle dunette qui offre des logements agréables aux passagers qui seront parfaitement bien traités par le capitaine Lavallée, s'adresser au capitaine, ou à

18 mars—15 — J. et L. GARNIER.

POUR NEW-YORK.

Le brick doublé et chevillé en cuivre, **SHAMROCK**, capit. Saml. Nichols, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste, s'adresser à

8 mars — I. OGDEN & Co.

A FRETER OU A LOUER.

Le brick **ORBIT**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine James Smith, du port de 180 tonneaux, s'adresser à

6 mars — J. OGDEN & CO.

POUR TAMPICO.

La goëlette **ANNETTE**, capitaine Hanna, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à

J. DUFART,

6 mars — rue Royale, No. 10.

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier **EDOUARD**, capt. Gabriel, ayant son chargement engagé, sera expédié dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,

28 fév — rue Royale, No. 103.

A VENDRE.—La goëlette pilot-boat **EAGLE**, du port de 53 tonneaux, construite à Baltimore en 1828, des meilleurs matériaux; elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont presque neuves; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'adresser au capit. Etchberger, à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO.

5 fév. — Rue Royale, No. 117.

POUR BALTIMORE.

La goëlette fine voilière **SANTA-ANNA**, capitaine Fouka, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

HARRISON, BROWN & Co.

16 mars — rue Royale, No. 117.

POUR LA MOBILE.

La goëlette de la ligne des packets **LOUISIANA**, capitaine A. Smith, est prête à recevoir du fret, et sera bientôt expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au rail-road, ou à

TOURNE & BECKWITH,

16 mars — rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

EN débarquement du navire Zilia, venant de Bordeaux, et à vendre par PRE. LAFAYE, au domicile de MM. *Dufour & Desbois*, rue de Chartres, vis-à-vis la Bourse, ou au magasin de M. *Fouché Coupet*, rue Royale:

VINS en barriques St-Emilion, de 1822, 1825 et 1827; 1er. et 2ème. crûs; dito Grave-Coudat de 1831, 1er. crû; dito en caisses, de St-Emilion et Médoc, qualités supérieures et ordinaires; dito blanc-doux Bergerac, 1819, 1ère qualité; dito Grave-Bonnes, de 1825, dito; dito Frontignan.

EAU-DE-VIE de Cognac, en [illegible]; [illegible] vinaigre en barils; Anisette [illegible]; Champignons; Cèpes, &c. assortis, 1ère. qualité; Eau de Cologne; Porcelaine et autres articles.

En magasin, d'importations antérieures:—Vins St-Emilion, 1825 et 1827, en barriques, qualité supérieure; dito Canon, 1825, do. do.; dito St-Emilion, de 1825, en caisses; dito blanc, de Graves, Barsac et Bergerac, de 1825 et 1827.

PRE. LAFAYE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

MR. ED. GOTTSCHALK étant sur le point de quitter ce pays, fera vendre, lundi, 25 mars, à la bourse Hewlett, à midi, le reste de ses propriétés à des termes libéraux, et sans réserve, savoir:

MARQUERITE, âgée de 21 ans, avec ses enfans jumeaux.

LOUIS & LOUISE, âgés de 23 ans; elle est sans exception la meilleure domestique du pays, d'un excellent caractère, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et un peu couturière.

VICTORINE, âgée 25 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.

HANNAH, âgée de 22 ans, excellent sujet, domestique de maison et gardienne d'enfant, domestique de confiance, avec son enfant.

CAROLINE, âgé de 13 ans, gardienne d'enfant.

HARRY, âgé de 8 ans—Betsy de 6.

ELI, âgé d'environ 40 ans, charpentier naval et calfat, maintenant loué à M. Salter, à $25 par mois.

Et Mercredi 27 mars, chez lui, rue du Rempart, No. 58 entre Bienville et Conti, à 10 heures, tout le Mobilier de sa maison, consistant en lits et accessoires, bureaux, soffas, buffets, horloges et vases, tables à jeu, table à manger avec six compartiments: de plus, une table ronde avec une pièce de musique, des miroirs, toilettes, lavabos, chaises, un joli lustre anglais, des plaques, des verres, des tapis, &c. ferremens et ustensiles de cuisine.

Aussi—Une superbe et excellente harpe récemment importée de Paris, ayant cordes et ressorts de rechange; ainsi qu'une boîte à compartimens pour mettre les cordes; cette harpe est neuve, et sera donnée à un prix modéré, pour du comptant.

Aussi, un joli piano vertical de manufacture allemande, d'occasion; 2 do neufs, un do neuf de manufacture anglaise: aussi, une collection de livres anglais, français, allemands et espagnols: un joli cheval de selle avec la selle et la bride.

Conditions: au moment de la vente. 7 mars—5

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 20 avril prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse d'Iberville, en date du 9 mars courant, les esclaves suivans dépendant de la succession de feu Dominique de Verbois:

DALILA, négresse borgne, âgée de 60 ans.

JUSTINE, négresse de 28 ans, domestique de maison et bonne couturière.

JOE, nègre âgé de 15 ans.

PAUL SMITH, nègre de 17 ans.

BILLY, nègre de 17 ans.

SUCKY, négresse de 55 ans, bonne blanchisseuse.

EDY, de 30 ans, bonne négresse de champ.

SILLY, négresse de 14 ans, bonne couturière.

JOHN, nègre de 22 ans, charretier.

HARRIS, nègre de 22 ans, charretier.

JUPITER, nègre de 23 ans, charretier, propre aux travaux d'une presse.

RANDALL, nègre de 25 ans, bon charretier.

MOSES, nègre de 22 ans, charretier, propre aux travaux d'une presse.

CHARLES, nègre de 26 ans, charretier, propre aux travaux d'une presse.

BOBOIS, nègre de 35 ans, scieur et laboureur, adonné à la poison.

MARY, mulâtresse de 17 ans, bonne domestique de maison, bonne cuisinière et couturière.

ALINE, mulâtresse orpheline, âgée de 4 ans.

JUDITH, négresse de 22 ans, bonne cuisinière, avec son enfant, âgée de 4 mois.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets, par coupons, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez M. Joseph Cuvillier, not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 mars.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, samedi, 20 avril prochain, à la bourse d'Hewlett, à midi,

UNE HABITATION SUCRERIE,

située dans la paroisse Ste. Marie, en cet état, près de la ville de Franklin. Cette terre traversée du nord au sud par le bayou Têche, mesure, du côté occidental dudit bayou, 11 arpents un quart de face, sur 40 arpents de profondeur, plus la double concession de 189 25-100 arpents de superficie, et, du côté oriental, 10 arpents de face sur 18 de profondeur;—elle s'élargit de l'Est à l'Ouest, et se rétrécit de l'Ouest à l'Est dudit bayou, d'environ sept degrés; il y a dans la partie Ouest de cette habitation, plus de 300 arpens défrichés et en état de clôture, dont 115 sont plantés en cannes, et 80 en maïs; il s'y trouve en outre une sucrerie en briques, un moulin de la force de 30 chevaux, une purgerie en bon état, et capable de contenir 200 boucauts de sucre; une bonne maison pour économe, un magasin en bois pour maïs, écuries, cabanes à nègres, etc.

Le propriétaire se réserve tous les plants de cannes, mais il sera cependant tenu d'envendre à l'acquéreur telle quantité dont celui-ci pourra avoir besoin.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser à Messieurs A. Fisk, Watt & co.

Conditions—un, deux, et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé chez H. Pedesclaux, notaire public, aux frais de l'acquereur. 12 mars

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette ville, il sera vendu, samedi, 6 avril prochain, à midi, à la Nouvelle Bourse, l'esclave **FANNY**, depuis son bas âge dans le pays, âgée d'environ 20 ans; bonne cuisinière et bonne blanchisseuse et repasseuse, s'étant absentée quelquefois, mais garantie de tous autres vices et maladies.

Cette esclave fait partie des biens de la succession de feu dame veuve Christoval de Armas, et n'avait pu être vendue à la vente desdits biens qui a eu lieu en février dernier. Payable à 1 et 2 ans de crédit, billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. 7 mars—5,1ps.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le mardi 9 avril, à midi, à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, la montre et les esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu Isidore Roche.

1 MONTRE D'OR ET DES ESCLAVES, savoir:

ELIZA, négresse créole âgée de 22 ans, bonne blanchisseuse et bon sujet.

FELICITE, négresse âgée de 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

NELLY, négresse américaine, agée d'environ 20 ans et son enfant nommé Jaru, mulâtre âgé de 2 ans.

NANINE, négresse créole, âgée de 10 ans.

HENRIETTE, négresse orpheline, âgée de 7 ans.

JEAN-LOUIS, nègre créole, âgé d'environ 50 ans, bon tonnelier et laboureur, maladif.

BAPTISTE, nègre créole, âgé d'environ 30 ans, ayant une rupture.

ISAAC, nègre créole âgé de 20 ans, cocher et vacher.

Conditions: La montre comptant, les esclaves à 1 et 2 ans de termes, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le vendredi 19 Avril, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 13 de ce mois, les propriétés et esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu veuve Nicholas Roche, née Ségur.

TALINGA, nègre âgé de soixante cinq ans, cuisinier.

PELAGIE, négresse âgé de quarante deux ans, cuisinière, blanchisseuse, maladive.

ROSETTE, négresse âgée de quarante ans, depuis longtems marchande de légumes sur la levée, avec sa fille Louise, âgée de cinq ans.

AGATHE, négresse de trente cinq ans, bonne blanchisseuse, et excellent sujet.

SALLY, négresse de trente cinq ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, bonne domestique de maison, excellent sujet, très fidèle.

WINNEY, mulâtresse de trente deux ans, blanchisseuse, un peu couturière.

HELOISE, mulâtresse de vingt six ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, cuisinière, bonne garde malade, sujet fidèle, avec ses deux enfans, VALCOUR, âgé de neuf ans, et COLIN, âgé de sept ans.

THEODULE, mulâtre de douze ans, fils d'Héloïse, bon cigarier.

PAULINE, négresse de cinquante cinq ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

UN TERRAIN situé rue Dumaine, entre les rues Royale et Bourbon, ayant soixante pieds de face du côté Nord-Ouest de la dite rue, sur cent cinquante pieds de profondeur; ensemble la maison principale, cuisines et autres améliorations.

UN AUTRE TERRAIN, situé à l'encoignure Dauphine et Ursuline, ayant trente pieds de face à la rue Dauphine, sur cent vingt de profondeur à la rue des Ursulines; ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

UN TERRAIN, situé rue des Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant quarante deux pieds de face au côté Nord-Ouest de la dite rue, sur quatre vingt trois pieds de profondeur; ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Les propriétés payables à 1 et 2 ans—Les esclaves un quart comptant, et le reste à un an, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les banquettes en face des propriétés, qui sont en [illegible], et le pavage, aux frais des acquéreurs.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 mars—22,4ps.

CE QU'ON A JAMAIS VU DE PLUS HEUREUX, A LA NELLE.-ORLEANS!!!

2 9 56 GROS LOT DE $15,000 ET
2 9 57 GROS LOT DE $10,000

furent tous deux achetés à mon bureau de la loterie du Chemin Public, classe No. 22, et ont été payés. Pour preuve de ce fait je renvoie les incrédules au directeur.

Cela prouve deux choses: la première que Ayers est un homme heureux, la seconde qu'il paye à présentation les billets gagnants. Il y aura des tirages de loterie tous les mardis, mercredis, vendredis et samedis pendant la saison.

LES GROS LOTS SERONT DE

$30,000 $15,000 $12,000 $10,000

Billet $4, demi-billet $2, quart de billet $1; toujours en vente en abondance chez le fortuné AYERS,

Vielle Levée, No. 40, près les Magazins Bleus.

N'oubliez pas le No. 40. 1 mars—1

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI, 28 du courant, à midi, au café de la Bourse, il sera vendu, 4 terrains de valeur, situés dans le faubourg Delor, sur les rues de la Nlle.-Levée et Tchoupitoulas entre Gaeny et Suzette.

Le lot No. 1, sur la rue de la Levée, mesure 23 pieds 8 pouces de face, sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles.

Le No. 2, attenant au No. 1, est des mêmes dimensions.

Le No. 3, attenant au No. 2, a 23 pieds 8 1-2 pouces de face sur la rue de la Levée, et environ 101 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le No. 4, a 23 pieds 8 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas et 191 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles et en attenant aux Nos. 2 et 3 par derrière.

Un plan de la propriété sera exposé au café de la Bourse, donnant une description plus exacte des dits lots.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

22 mars

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu sans réserve, mardi, le 26 courant, à 10 heures, rue du Camp, No. 14, sous l'hôtel Bishop,

100 BALLOTS DE VERRERIE,

comprenant un assortiment complet de verres taillés, verres à vins, à champagne, à gelée, cordiaux, limonade, céleri, bols, vases richement taillées, verres à lampes, sucriers, vases à crême, à confiture, bols de mains, caraffes, &c.

Aussi des lampes de marbre et autres, des verres à chandelle, caraffes, verres de table, moules, salières, &c.

Les marchandises ci-dessus seront ouvertes pour être examinées, le jour avant la vente.

Conditions: toutes sommes au-dessus de $100, 4 mois de crédit en billets à la satisfaction du vendeur.

22 mars

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, mardi 26, à midi, au café de la Bourse, **3 TERRAINS** de valeur, formant l'encoignure des rues du Camp et Poydras. Le No. 1 est le lot d'encoignure, et mesure 23 pieds 4 pouces de face sur la rue du Camp et 56 pieds 8 pouces de face sur la rue Poydras. Il y a sur le dit lot une maison en charpente divisée en quatre chambres, et occupée maintenant comme cabaret à $40 par mois. Le No. 2 est attenant au No. 1, et mesure 23 pieds 4 pouces de face sur 56 pieds 8 pouces de profondeur. Le No. 3 est attenant au No. 2, et est de même dimension: il y a dessus une bâtisse à un étage, servant de cuisine à la maison qui est sur le lot No. 1. Il y a aussi un magasin de 30 pieds sur 60, faisant face à la rue Poydras, et s'étendant derrière les 3 lots, avec une devanture en briques et couvert en briques.

Conditions.—Un tiers comptant, et la balance à 6, 12 & 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 21 mars

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mardi, 26 courant, à midi, au café Hewlett, par ordre de la Banque de l'Union de la Louisiane, 3 lots de terrains fesant face à la rue Royale et de la Bourse, selon le plan maintenant exposé à la Bourse.

Lot No. 1, est attenant au lot à l'encoignure de la rue de la Douane, réservé par la Banque, et a 27 pieds 7 pouces 1 ligne de face sur les rues Royale et de la Bourse, et 123 pieds 4 pouces de profondeur.

Lot No. 2 est attenant au No. 1, a les mêmes faces et dimensions.

Lot No. 3 contigu au No. 2, a 27 pieds 7 pouces 1 ligne de face sur la rue Royale, 38 pieds 6 pouces 5 lignes de face sur la rue de la Bourse, 123 pieds 4 pouces de profondeur du coté contigu au lot No. 2 et 123 pieds 9 pouces du coté près de M. Mazureau, le tout mesure américaine.

Conditions: 12 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec le privilège à l'acheteur de différer le paiement 9 ans en payant 7 p. c. d'intérêt en avance chaque année. Les actes de vente devront être passés en l'étude de A. Mazureau, not. public, aux frais des acquéreurs. 21 mars

PAR H. J. DOMINGUON.

VENDREDI 5 avril, à midi, il sera vendu à la bourse, **HUIT TERRAINS** de valeur avec les améliorations qui sont dessus, situés dans le nouveau faubourg Marigny, faisant face au chemin à coulisses, ilet No. 64, conformément au plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer.

Le **LOT** No. 1, forme l'encoignure des rues Célestine et Champs Elysées, fait face au chemin à coulisses, on il a 31 pieds 11 pouces 5 lignes, sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces sur la rue Célestine.

Le **LOT** No. 2, attenant au No. 1, a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur le chemin à coulisses, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Les **LOTS** Nos. 5, 6, 7 et 8, attenant l'un à l'autre, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur le chemin à coulisses et 127 pieds 10 pouces de profondeur; le lot No. 8 formant l'encoignure et ayant face sur le chemin à coulisses.

Le **LOT** No. 3, ayant 50 pieds de face sur le chemin à coulisses, sur une profondeur de 127 pieds [illegible] pouces, avec une grande bâtisse dessus de 40 pieds de face sur 45 de profondeur. Ladite maison est construite des meilleurs matériaux et dans le style le plus élégant, elle se compose d'un large portique et d'un vestibule, une galerie et 2 cabinets, une grande citerne joignant la maison et un beau puits en pierre dans la cour; une cuisine de 30 pieds sur 15—la cuisine est composée de deux appartemens, un pour [illegible] sine et l'autre pour chambre de domestique.

Le **LOT** No. 4, ayant 77 pieds 10 pouces 6 lignes, fait face au chemin à coulisses et a une profondeur de 127 pieds 10 pouces; il y a sur ledit lot une maison neuve de maître, de 36 pieds sur 45; elle est batie des meilleurs matériaux et fort élégamment,—elle consiste en une galerie sur le devant, un passage au milieu avec deux chambres de chaque côté et une grande salle à manger par derrière. Ladite maison est bâtie pour l'usage d'une famille nombreuse; il y a une grande citerne attenant à la maison, un beau puits en pierre, une cuisine de 33 pieds sur 12 divisée en trois appartemens, un pour cuisine, et les deux autres pour chambres de domestique; une écurie de 70 pieds sur 12, composée d'une remise et d'une étable; la devanture de la maison est pavée en coquilles. Cette propriété est assurée pour un an à partir du 17 novembre 1832; un plan des bâtisses ci-dessus désignées sera exposé à la bourse le jour de la vente.

Conditions:—Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par La. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs 19 mars—17t

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 30 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi, le nègre Carry, âgé d'environ 23 ans, depuis 12 ans dans le pays, excellent pressier, parfaitement entendu au travail d'une imprimerie, bon charretier et domestique de maison, garanti des vices et maladies prévus par la loi. Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 6 mars

CALLIGRAPHIE.

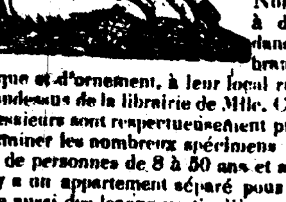

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, que son frère vient d'arriver de leur établissement du Nord; ils sont prêts à donner des leçons dans les différentes branches d'écriture-pratique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 48, audessus de la librairie de Mlle. Carroll; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et audessus.

Il y a un appartement séparé pour les dames. On donne aussi des leçons particulières; les diplômes, régistres de familles, cartes, titres &c., y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et de la douceur de son caractère, que sous celui des rapides progrès de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. — A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair*, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides, et non sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les spécimens que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup supérieure à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide* et de bon goût est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de ce système qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maenhaut; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Murphy; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières. JOHN C. YOUNG,

23 mars — Président du Collège Central (Kent.)

17 BALLES de Mantus coton brun, 36 pouces, reçues par le Wm. Gray et Elvira, en vente chez

HARRISON, BROWN & Co,

6 mars — rue Royale, No. 117.

SALES BY THE REGISTER OF WILLS.

COUR DES PREUVES.—*Vente pour le régister des Testamens.*—Mercredi, 24 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean-Pierre Anne Galle, la propriété suivante, savoir: un lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 2, dans l'ilet 66, sur le plan déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public, le 18 juin 1830, ayant mesure française, 60 pieds 8 pouces de face à la rue des Libéraux entre les rues Champs Elysées et des Français, sur une profondeur de 150 pieds.

Conditions: $96 25 payable le 12 juin 1833, pareille somme de $96 25 le 12 juin 1834, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale, et le reste du prix payable comptant. Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

L'acte de vente sera passé par La. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 26 mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Mercredi, 27 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu à mon bureau, pour compte de la succession de feu Jean Marie Vinot, une quantité de livres de lois et autres, ainsi que quelques autres effets mobiliers.

Conditions, de la vente: Comptant.

Par ordre de la Cour,

16 mars — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Mercredi, 27 courant, à midi, j'exposerai en vente à la bourse pour compte de la société qui a existé sous la raison de KENNEDY et DUCHAMP les actions ci-après décrites, savoir:

Certificat No. 1559—10 Actions de la banque d'Orléans payées en entier; No. 128, 2 Actions de la Compagnie d's Architectes, do. do.; No. 147, 5 Actions do. do.; No. 31, 5 Actions, do. do.; No. 20, 2 Actions de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée, do. do.; No. 20, 1 Action dito sur laquelle $25 ont été payées; No. 232, 4 Actions de la Compagnie du chemin à coulisses, payées en entier; No. 1049, 30 Actions d'Assurances des Négociants; No. 73, 5 dito, dito; No. 1170, 6 dito, dito; No. 1184, 7 dito dito, sur lesquelles $30 par action ont été payées; No. 814, 10 dito de la Banque de l'Etat de la Louisiane, payées en entier; No. 21, 9 dito de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest, sur lesquelles $50 ont été payées; No. 422, 2 dito de la Banque de Cité; No. 481, 14 dito, dito, sur lesquelles $40 ont été payées.

Conditions de la vente—comptant.

Par ordre de la cour.

15 mars — W. F. C. DUPLESSIS, régister

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Lundi, 15 avril 1833; j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Mme. Anne Depew, un nègre nommé Joe, âgé d'environ trente ans.

Conditions de la vente moitié comptant, et la balance en un billet à six mois, endossé à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugue Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 29 du courant, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feu James Withrow, un nègre nommé John Bull, âgé d'environ 27 ans.

Conditions de la vente—L'esclave ci-dessus nommé sera vendu pour ce qu'il rapportera à un crédit de douze mois et l'acquéreur devra fournir caution et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant G. R. Stringer notaire public, aux frais de l'acquéreur, 12 mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 16 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert Brand, les esclaves et le terrain ci-après décrits, savoir:

1o. **ABRAAM**, nègre âgé de 15 ans; 2o. **CHARLES**, nègre âgé de 12 ans; 3o. **DICK**, nègre âgé de 12 ans.

4o. Un **TERRAIN** situé dans le faubourg Ste. Marie, mesurant 54 pieds de face à la rue Hevia, entre les rues Carondelet et Baronne, sur 110 pieds de profondeur, plus ou moins, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: Les esclaves, payables un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois, et le terrain et les bâtisses, un tiers comptant, et la balance, en deux termes égaux d'un et deux ans; le tout en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Carlile Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs. 13 mars.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Le [illegible] 15 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Allan Miner Forsythe, un nègre nommé LAKE, âgé d'environ treize ans.

Conditions de la vente—[illegible] mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS—Reg. des Tes.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Christy, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 11 mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi 6 Avril 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Ramon Mon y Fon, le terrain et les bâtisses ci-après décrits, savoir, un terrain situé en cette ville, rue de la Levée, entre les rues St. Philippe et Ursulines, vis-à-vis le marché aux légumes, mesurant environ 27 pieds 10 pouces de face à la rue de la Levée sur 56 pieds 6 pouces de profondeur, ensemble toutes les bâtisses en briques qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages, cuisines, &c.

Conditions de la vente: l'acquéreur aura droit au bénéfice de cent soixante actions dans le capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, souscrites par le défunt Ramon Mon, et devra recevoir la propriété sujette à une hypothèque, en faveur de ladite banque, de la somme de seize mille piastres, ainsi qu'à un bail expirant le 26 de Novembre prochain 1833, le preneur devant payer le loyer à l'acquéreur du jour de la vente jusqu'au 26 dudit mois de Novembre prochain, à raison de cent quarante-une piastres par mois; s'obliger de faire le payement d'un emprunt de huit mille piastres, conformément aux réglements de cette institution; payer aux exécuteurs de Mon, l'intérêt sur ledit emprunt de huit mille piastres depuis le jour de la vente jusqu'au 1er. de Janvier 1834, à raison de sept pour cent par an au-dessus du prix de l'adjudication, ledit intérêt ayant été payé d'avance par lesdits exécuteurs à ladite institution, et payer six mille piastres comptant, et le reste du prix de l'adjudication en trois termes égaux de 6, 8 et 12 mois en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

N. B. L'acte de vente sera passé par Hugues Pédesclaux, aux frais de l'acquéreur. 6 mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 4 avril 1833, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marinette Hisnard, h. c. l. un **TERRAIN** situé au faubourg Marigny, rue du Craps, entre les rues Champs-Elisées et Français, mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française.

Conditions:—Moitié comptant; et la balance à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

6 mars — W. F. C DUPLESSIS, rég. des test.

AVIS.

MARCHANDISES SECHES DE SAISON.

LES soussignés offrent à vendre un joli assortiment de marchandises de goût, consistant en jolie mousseline peinte de toute couleur et noir, du prix de 3 à 6 escalins l'aune; guingans français et anglais, en couleur et noir; mousseline blanche pour rideaux; très riche do. pour robes unies et brodées; mousseline à moustiquaire; brin blanc et écru; fichus; écharpes; hernani; crêpe et gaze; morlait; russie; coutil blanc et gris, pour pantalons; bas de coton blancs, unis et à jour; do. en couleur pour femme et enfant; corsets de dame; alepine et bombazet noir; toile d'Irlande pour chemises, de $12 à $50 la pièce; toile de Paris fine et ordinaire; linge de table français; gant de fil d'Ecosse; habillements d'enfans pour l'été; chapeaux de dames de 5 à 10 piastres. AUGUSTE GOUY & CO,

20 mars — rue Royale, No. 188.

LE soussigné connaissant un peu la plantation des cannes à sucre, désirerait un emploi sur une habitation, il s'emploiera comme gérant ou majordom; il connait l'agriculture l'ayant vu pratiquer dès son enfance chez lui, ainsi que pour le jardin potager; il sait lire, et connait l'arithmétique et l'algèbre, cette dernière jusqu'aux équations. Pour de plus amples informations, s'adresser chez Mr. Guillaume, restaurateur.

11 mars — JACQUES GALTIER.

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 6 mars

V. FORTIER & C. FORSTALL, ont formé une société, et continueront le même genre d'affaires, et au même domicile, sous la raison de *Fortier & Forstall.*

FORTIER,
FORSTALL.

6 mars—1m — rue Conti, No. 19.

CARTES SUR ROULEAUX.—Le soussigné offre en vente en gros et en détail des CARTES américaines, fortement coloriées, sur rouleaux.—Aussi, la Déclaration d'Indépendance magnifiquement montée. S. S. SYLVESTER,

25 fév — rue du Camp, No. 16

ACTIONS de la Banque de Cité à vendre par

P. PERRET,

15 mars — No. 59 rue Toulouse.

T. L'EVIT.

Encoignure des rues Bourbon et Douane.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages et offre à vendre les articles suivans à des prix modérés.

48 douzaines langues sèches de rennes de Russie.

350 boîtes de sardines à l'huile de Nantes.

[illegible] anchois de Marseille.

[illegible] fromage de Hollande de tête de maures.

11 meules fromage de gruyère.

200 bouteilles sirop de groseille framboisé.

12 douzaines de jus de limon de la Havane.

3 barils confiture gouyave en boîtes.

200 bocaux fraises, framboises et mures de Colin.

11 barriques vin de Bordeaux, Chateau-Mouton 1822, 1ère. qualité supérieur.

Vin en caisses de Bordeaux des excellens crûs suivans:

Chateau Lafitte.
do. Larose.
do. Mouton.
do. Pontet.
do. Haut-Brion.
do. Haut-Sauterne blanc.

18 mars. — Les emballages gratis.

DEMANDE D'UN ASSOCIE.

UNE personne formant un établissement pour l'approvisionnement des bateaux à vapeur et navires, et qui a une situation fort avantageuse pour la dite entreprise, désire prendre un associé actif et intelligent qui pourrait apporter de 400 à 1000 piastres; l'entreprise est susceptible de s'agrandir et étant au comptant est très avantageuse. Pour plus de détail on peut s'adresser au bureau d'Agence d'Everit, rue St Louis, No. 10. On donnera et demandera des renseignements. 18 mars.

VOITURES.

LE soussigné a reçu de New-York, par les navires Nashville et Cincinnati, 8 **BARROUCHES** légère pour un et deux chevaux, dont quelques unes ont les dessus perfectionnés, de la manufacture de MM. Brewster & Collins, Newhaven, Connecticut. Aussi, une voiture de la fabrique de M. Carter Newark. Il tient aussi un grand assortiment de voitures, barrouches, cabriolets, Phaétons, stanhopes, tilburys, sulkeis, &c., le tout parfaitement confectionné M. WALTON,

18 mars — rue de la Douane, Nos 12 et 14.

3000 PIEDS *Pierres plates*, 80 balles de foin et 440 gallons huile de Lin anglaise, en débarquement du brick Activa, à vendre par

13 mars — LINCOLN & GREEN.

TRAITES *sur Paris*, et sur le Havre, payable à Paris, à vue, 30 ou 60 jours de vue, constamment à vendre par

15 mars — F. PERRET, rue Toulouse, No. 59.

LE *soussigné* a l'honneur d'inviter les personnes qui veulent mettre à la loterie, à acheter leurs billets chez lui, c'est un fait avéré que plus de billets gagnants sont sortis de son bureau qued'aucun autre établissement du monde.

On y achète les billets de Banque, qui n'ont pas cours, les souverains et autres monnaies.

S. J. SYLVESTER,

En vente des Traites sur New-York, Baltimore, Pittsburg et Nashville, à courte vue de date.

S. J. Sylvester a en vente des cartes des Etats-Unis, magnifiquement montées sur rouleaux et à bon marché.

12 mars.

AVIS.—Les soussignés ont formé une société sous la raison de P. E. Crozat & Frère, pour un magasin de souliers, situé encoignure des rues Bagatelle et Craps, où ils offrent à vendre en détail et par douzaines, un assortiment de souliers en tout genre, tel que Bottes de différentes qualités, pour hommes et enfans; brodequins en peau et en prunelle pour femmes et enfans; do. en peau pour hommes; bottines en peau et en prunelle pour femme; souliers et escarpins pour hommes et enfans, do. du pays en prunelle pour femmes, do. en peau à talons et sans talons, petits souliers et brodequins pour enfans, &c. &c.

Ils sollicitent leurs amis et le public en général à visiter leurs marchandises. PAUL EMILE CROZAT,

1 mars—1m — EDOUARD CROZAT.

AVIS.—Un sellier trouverait de l'emploi en s'adressant immédiatement au No. 116, rue Bourbon.

12 mars—3

EN débarquement du brick Phœnix, 50 caisses sucre blanc, 1ère qualité.

12 mars — F. H. PETITPAIN.

LE soussigné offre à vendre, en débarquement du navire Undine, de Boston, les articles suivans:

150 caisses chandelles de suif, No. 5, Long.: 275 caisses Savon, No. 1, de James Blake & co; 100 caisses Hacony; 20 barils Maquereaux, No. 1, 50 do. 3, 25 demi barils do No. 3. F. H. PETITPAIN,

8 mars — Chartres et Toulouse.

GRAINES DE JARDINAGE.

LES graines que j'ai reçues ayant été essayées par plusieurs habitants respectables, et ces différents essais ayant tous eu le résultat le plus satisfaisant.

Le soussigné peut avec une plus grande assurance, promettre aux personnes qui voudront bien s'adresser à lui, de ne leur livrer que des graines fraiches et de bonne qualité.

Il tient aussi pour les marchands de la campagne des assortiments très-convenables sous tous les rapports.

PRE. LEMOINE,

Rue Conti, No. 5?, attenant à la Banque d'Orléans.

8 mars

AVIS.—La société existant sous la raison de *F. Fortier et O'Lauve*, est dissoute d'un commun accord à partir du 1er. courant, V. Fortier reste seul chargé de la liquidation de la société. V. FORTIER,

6 mars—1m — O. LAUVE.

ON donne avis que les souscriptions au capital de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orleans et Carrollton, seront reçues par les commissaires soussignés, à la banque du Canal, au coin des rues des Magasins et Gravier, lundi 18 mars prochain entre midi et 3 heures, et continueront ouvertes jusqu'à ce que mille actions soient souscrites.

J. LINTON,
SAM. LIVERMORE.
L. MILLAUDON.
LEVI PIERCE.
M. WHITE.

14 fév—

L'ANACONDA.

LE BOA CONSTRICTEUR, ou grand serpent de Java, plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—l'entrée est dans la rue *Jefferson.*

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 28 janv.—1m

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

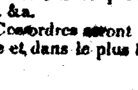

Les soussignés agens de

WILLIAM PRINCE ET FILS,

PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,

agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

28 nov—6m.

CIRAGE CHIMIQUE FRANÇAIS DE

M. LEONARD.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il se propose de ne plus rester qu'un mois à la Nelle-Orléans.

Une des plus utiles découvertes qui aient été faites pour entretenir, polir et conserver toute espèce de cuir, tels que bottes, souliers et harnais, et qui mérite le plus d'attirer l'attention du public, est certainement le *Luisant Royal*. Les différentes compositions actuellement employées pour polir les harnais, bottes et souliers, ont long-temps été le sujet de plaintes, en raison du mélange de vitriol, esprit de vin et de vinaigre dans leur préparation. Le soussigné a été assez heureux pour découvrir un procédé qui remplacera toutes ces compositions de grand prix, et qui non seulement a la vertu de conserver le cuir, mais encore de lui donner le noir le plus brillant et sans la moitié de [illegible]. Son utilité est déjà connue en France, en Angleterre [illegible] M. L. en a fourni 5 ans la famille royale) en Allemagne et dans les Etats-Unis, il a été approuvé par les plus éminents professeurs de chimie, qui en font usage et pour lequel il a reçu environ 1000 certificats.

Pour prévenir toute contrefaçon, M. L. a l'intention de n'établir aucun dépôt, mais tous ordres qui lui seront adressés avant le 25 mars prochain, encoignure des rues de la Levée et de l'Hôpital, No. [illegible] café de New-York, seront formellement exécutés.

J. LEONARD.

P. S. Une grosse boîte contenant une quantité suffisante de cirage pour bottes et souliers, pour une année $2, do. pour harnais d'une voiture $3. 25 fév—30

VENTES PAR LE MARSHAL.

Peter Ogier vs. Joseph Adams.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 26 mars, sur les lieux, rue Royale, entre Conti et Bienville, un [illegible], 2 bureaux, tables et chaises saisis dans le procès ci-dessus.

18 mars — L. DAUNOY Marshall,

Gregory Byrne contre Ja. Bartlet, propriétaire du brick Mary Hart.

EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 20 avril prochain, à midi, à la Bourse, le brick Mary-Hart, ses agrès et apparaux, saisis dans l'affaire ci-dessus.

18 mars — L. DAUNOY, marshal.

W. T. Thompson contre Rosendale.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente, vendredi, 29 mars, sur les lieux, rue Conti entre Royal et Bourbon, à 4 heures de l'après-midi, une armoire, un bureau, tables, chaises, bois-de-lits, et autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

18 mars — L. DAUNOY, marshal.

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu vendredi, 5 avril prochain, la propriété de M. John McBach.

1o. Un terrain rue Tchoupitoulas, ayant 60 pieds de face sur la dite rue, sur 210 pieds 2 pouces de profondeur, avec toutes les bâtisses, se composant d'une maison d'habitation, neuve, construite en cypres et briques entre poteaux, contenant 4 grandes chambres, 2 cabinets, galerie et grenier: aussi un excellent écurie, bâti en cypres, pour 16 chevaux, avec un grenier pouvant contenir 400 balles de foin; cuisine, chambre de domestique, grenier pour 50 nègres, cuisine des nègres, maison à fumer et remise, et un bâtiment à 2 étages pour hopital (de cyprès) avec une grande chambre y attachée et pouvant contenir 2000 barils de mais: toutes ces constructions datent du mois de juin dernier. Le dit lot est situé à environ 150 pieds du magasin neuf de M. Chs. Byrnes. Il n'est pas nécessaire de parler hautement de cette propriété: les amateurs jugeront d'eux-mêmes. Elle est dans la partie la plus populeuse du faubourg d'en haut et jouit en même temps de tous les privilèges de la batture du faubourg Lacourse.

Conditions: un quart comptant, un quart à 6 mois, un quart à 12 mois et un quart à 18 mois, en billets endossés à satisfaction.

2o. Un terrain situé à l'encoignure des rues St. Jean-Baptiste et de l'Orange, faubourg Lacourse, ayant 60 pieds sur la première et 120 pieds sur la seconde, il est situé dans le 3ème. Ilet, à partir de la rivière et une des meilleures encoignures de ce faubourg. Le terrain est élevé et des banquettes nouvelles y sont attachées, il joint la propriété de M. T. R. Hyde et est juste en face la propriété appartenant ci-devant à M. John Byrne, maintenant à M. Fitz Williams. Le dit lot est aussi vendu avec le privilège de la batture.

Conditions: un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

3o. Un lot d'encoignure mesurant 60 pieds sur la rue Annonciation et 120 sur la rue Richard, faubourg Lacourse. Il y a sur le dit lot, une maison et une cuisine, il est situé dans le même ilet que la nouvelle maison de M. Booker et en face M. McNair; il est près de la rivière et jouit du privilège de la batture.

Conditions: un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction.

4o Un lot d'encoignure mesurant 27 pieds 4 pouces sur la rue Tchoupitoulas et 127 pieds 10 pouces sur la rue Louisa, il joint la propriété de M. D. Paulding, d'un côté et celle de M. Sloane, par derrière.

Conditions: l'acheteur se chargera du paiement de 3 billets, savoir: $1333.33 payable le 19 octobre 1833, $1333,33 le 16 février 1834, $1333,33 le 16 aout 1834, et la balance 2 ans après la date de la vente, en billet endossé à satisfaction.

5o. Un lot situé au faubourg Lacourse entre les rues du Camp et des Magasins, ayant 50 pieds de face rue Lacourse et 160 de profondeur, il est situé dans l'ilet où est la maison de M. John Green, et joint d'un côté la propriété de M. Purdon et de l'autre celle de G. Vance; c'est un lot très-haut et bien situé pour une résidence particulière.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction.

6o. Un lot situé au faubourg Saulet, mesurant 35 pieds 3 pouces de face sur la rue Joséphine et 1?8 pieds 7 pouces de profondeur.

7o. Un lot attenant au No. 6 de la même dimension.

8o. Un lot formant l'encoignure des rues Joséphine et St. Thomas, il a 100 pieds sur la première et 29 pieds 4 pouces sur la seconde, il joint par derrière le lot No. 7.

9o. Un lot joignant le No. 8, mesurant 29 pieds 3 pouces sur la rue St. Thomas et 100 de profondeur, les lots sont bien situés et presque en face la propriété de M. Joseph Henderson, rue Tchoupitoulas, maintenant occupée par Isaac Baldwin et dans le voisinage de la presse à coton à vapeur de la Nouvelle-Orléans. Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, la moitié payable le 1er. fevrier 1834 et l'autre moitié le 1er. fevrier 1835.

10. Un lot dans le faubourg Lafayette ilet No. 17, entre les rues Jackson et Philippa, mesurant 33 pieds 3 pouces sur la rue du Chêne et 120 de profondeur.

11. Un lot à l'encoignure des rues Philippa et du Chêne, ayant 33 pieds 3 pouces de face sur la rue du Chêne, et 120 pieds sur la rue Philippa et joint le lot No. 10.

12. Un lot joignant le lot No. 11, mesurant 40 pieds de face sur la rue Philippa et 120 de profondeur.

13. Les mêmes dimensions que le lot No. 12 et y attenant, joint par derrière par la propriété de Buisson et autres.

14. Un lot mesurant 33 pieds 3 pouces de face sur la rue des Lauriers et 120 de profondeur, joignant par derrière le lot No. 13.

15. Joint les lots No. 13 et 14 à l'encoignure des rues Philippa et Lauriers, mesurant 33 pieds 3 pouces sur la rue Lauriers et 120 pieds de profondeur. Les dits lots sont tous situés d'une manière avantageuse, sont dans un voisinage populeux et il y a différentes bâtisses qui s'élèvent sur le dit ilet; c'est le 5 me. à partir de la Levée.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction ou un quart payable comptant, sans demande d'endosseur.

16. Un lot No. 15, ilet No. 5, faubourg Livaudais, rue de Washington, sur laquelle il mesure 44 pieds 6 pouces de face 125 de profondeur, il joint sur le haut par derrière la propriété de J. B. Byrne et de l'autre par celle de T. R. Hyde et E. Johns et Evans. Ce lot est dans le voisinage immédiat de l'endroit où le chemin à coulisse doit passer.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction. Les plans des différents lots sera exposé à la Bourse, une semaine avant la vente. 18 mars

COUR DES PREUVES.—Avis est donné par le présent aux créanciers des successions Peter Guehenoy et Manette Théodore f. w. c. d'avoir à présenter leurs réclamations contre les dites successions au soussigné, sous dix jours de la date du présent avis, à l'expiration duquel délai, un tableau de repartition sera fait; et les fonds distribués aux créanciers qui se seront présentés et qui auront prouvé leurs réclamations selon leurs rangs et privilèges respectifs.

20 mars — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

A VENDRE.—Le soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, savoir:

100,000 Briques à feu de Pensacola, de la fabrique de J. Noriega,

300 barils Chaux de pierre de Thomastown,

50,000 briques de l'autre bord du lac, propre à paver,

250 barils Charbon de bois de pin,

400 barils Chaux de coquille,

500 barils Sable blanc,

600 do. do. brun,

80 cordes de Bois de chêne,

300 barillets de Goudron,

250 do. Brai.

20 mars—3 — LOUIS DANSAC, au bassin.

W FADEUILHE, tapissier, No. 137, a reçu par le navire Tennessee, 600 livres de plumes vives, première qualité, qu'il offre à vendre.

P. S. Comme de coutume, on trouvera dans son magasin, un très joli assortiment de papiers et bordures pour appartements, ainsi que les materiaux nécessaires pour rideaux, chaises et matelas en grande variété. 19 mars.

CHAMPAGNE 1ère. qualité; 150 paniers Champagne, récemment reçus et en vente chez

JULES LE BLANC,

18 mars — rue Royale, No. 103.

300 DAMEJEANNES, 12 boîtes de fromage de Hollande—40 tonneaux de vin de Médoc, 300 caisses de vin de Médoc, en chargement et en vente chez JULES LE BLANC,

19 mars — rue Royale, No. 103.

CIGARRES de la Havane—27,000 de la première qualité, en débarquement de la goëlette Janus, et 24,000 seconde qualité, en vente chez

? mars — VICTOR DE LA COVA et FRERE.

BRIQUES DE PENSACOLE.—100,000 briques de Pensacole à feu, de 1ère. qualité, de la fabrique de J. Noriega, à vendre par

20 mars—3 — LEFEBVRE & BUREL, au bassin.

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI marron le 12 courant, le nègre WILL, connu sous le nom de BILL, appartenant à M. Jacques Larose, il a été un bon nombre d'années dans ce pays, il était matelot à bord d'une de ses embarcations; taille ordinaire, âgé d'environ 25 ans, ayant peu de barbe, légèrement marqué de la petite vérole, peau très noire, yeux ronges et et vifs: on suppose qu'il s'est passé à bord de quelque bateau-à-vapeur et qu'il sera allé dans l'Indiana ou du Kentucky, où il a déjà été. On prévient les capitaines de bâtiments et d'embarcations, de ne pas lui donner asile sous les peines prévues par la loi. JACQUES LAROSE.

19 fév—1m — Nouvelle-Orléans.

UN jeune homme versé dans la comptabilité depuis nombre d'années (et pouvant fournir de bons renseignemens) s'offre pour ouvrir, mettre à jour, rectifier et clore des livres; faire des balances, inventaires, &c. en anglais ou en français et suivant n'importe quelle méthode. S'adresser à Chs. Monroe, rue de Chartres.

Il prendrait aussi l'engagement de tenir des livres où il ne serait occupé que deux ou trois heures par jour.

28 fév—1m